Mobilité bien vue ou mal vue

Par **Pauloo**, le **19/07/2020** à **15:57**

Bonjour,

Je suis actuellement en L2 et j'ai postulé à des Magistères en France notamment à celui de Rennes, de Poitiers et de Nancy qui prévoient tous une mobilité internationale, ce qui me plait réellement. Celui de Nancy m'attire beaucoup car il prevoit une année complète à l'étranger. Toutefois, les destinations qui me tentent sont en Espagne (Seville) et en Turquie (Istanbul). Je me suis rendue compte que je n'étais pas très attirée par les pays anglo-saxons...
Est-ce que le fait de faire une mobilité à Istanbul ou à Seville (même Prague m'intéresse) est mal vu ? Y a t-il un risque que cela me ferme des portes alors même qu'une mobilité en Angleterre m'en aurait ouverte ?
Je souhaiterais travailler dans un gros cabinet à Paris en corporate plus particulièrement et j'ai peur d'anéantir mes efforts par un choix de destination.

Je suis un peu perdu. J'aimerais avoir votre avis.

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/07/2020** à **08:08**

Bonjour

Le tout est de savoir comment vous pouvez mettre cela en valeur sur votre CV.
Est-ce que cela va apporter un plus pour votre projet professionnel ?

Par **Lorella**, le **20/07/2020** à **11:22**

Bonjour

Qui dit droit international, dit anglais en 1er lieu.

Regardez les cabinets juridiques internationaux français pour connaître leurs implantations en dehors de France.

Vous parlez le turc ? l espagnol ?

Trouver un stage en Europe sera + facile qu'en Turquie à mon avis.

https://international-horizons.com/top-5-pays-europe-on-parle-mieux-anglais

Par **etudiantendoublelicence**, le **20/07/2020** à **18:31**

Je viens de la faculté de Nancy, j'ai moi-même fait un erasmus, tu peux regarder du côté des pays d'Europe de l'Est où les cours sont donnés en Anglais ;)

Et si c'est pour poursuivre en master à Nancy, ça ne te fermera aucune porte, loin de là !

Par **Pauloo**, le **20/07/2020** à **23:43**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses. En fait dans ces magistères un echange universitaire est obligatoire, il n'est pas question de stage. Dans tous les cas les cours seront en anglais (sauf en Espagne où les cours seront en espagnol). Je parle l'espagnol mais non le turc (dans les universités turcs les cours sont en anglais et en plus ca me fera une langue supplémentaire).
Après c'est vrai que les universités espagnols posent plus problème dans le sens où aucun cours n'est en anglais et on étudie vraiment le droit espagnol et pas le droit international.

Au niveau des masters, si je fais un Magistère je n'ai pas à m'inquiéter du Master II puisqu'il sera inclus dans le parcours magistère. Ma question était plus celle de savoir si dans les gros cabinets internationaux, faire un echange dans un pays autre que l'Angleterre ou les Etats-Unis (un pays de l'Est, ou l'Espagne ou la Turquie par exemple) serait rédhibitoire alors meme que si un echange est prévu c'est pour faciliter notre insertion professionnelle.

Sur le cv ca m'apportera une meilleure maitrise de la langue je pense.

Par **Pauloo**, le **24/08/2020** à **19:53**

Bonjour,

Je me permets de relancer le sujet car je suis toujours en questionnement.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés